

APPEL À PROJETS 2026

SOUTIEN AUX PROJETS EN LIEN AVEC LA JEUNESSE OU L'AIDE À LA JEUNESSE

Règlement

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent appel a pour objet de soutenir des projets en lien avec la jeunesse ou l'aide à la jeunesse.

Le projet devra s'inscrire dans l'une des trois catégories suivantes :

- Axe 1 : Événement
- Axe 2 : Programme
- Axe 3 : Aide à la Jeunesse

Les candidats devront appartenir à l'une des structures suivantes :

- Pour les axes 1 et 2 : toute structure publique ou privée (ou émanation de celle-ci) dont au moins une implantation est située sur le territoire de la ville de Liège et dont les missions principales sont en lien avec le secteur de la jeunesse.
- Pour l'axe 3 : tout service d'aide à la jeunesse agréé par la Fédération Wallonie-Bruxelles dont au moins une implantation est située sur le territoire de la ville de Liège.

ARTICLE 2 : ANNONCE

Le règlement de l'appel à projets est accessible sur la plateforme jeunesse de la Ville de Liège www.jeunesse-ardente.be

ARTICLE 3 : DÉPÔT DES PROJETS

Un seul projet sera recevable par structure (ou émanation de celle-ci).

Le formulaire de candidature, dûment complété, devra être envoyé exclusivement sur l'adresse mail liege.jeunesse.asbl@gmail.com en mentionnant : appel à projet (n°axe) et nom de la structure.

La date limite pour rentrer le formulaire est fixée au 30 juin 2026 à 23h59 (date de réception sur l'adresse mail faisant foi).

ARTICLE 4 : COMPOSITION DU JURY

Le jury est composé des membres de l'organe d'administration de l'ASBL Liège Jeunesse.
Le Président dispose d'une voix prépondérante.

ARTICLE 5 : CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS

Les critères de sélection auxquels le jury s'attachera seront les suivants :

Axe 1 : Événement

- Participation et implication volontaire et active des jeunes
- Événement fédérateur, inclusif, solidaire, multiculturel et éco-responsable

Axe 2 : Programme

- Participation et implication volontaire et active des jeunes
- Programme innovant, fédérateur, inclusif, solidaire, multiculturel et durable

Axe 3 : Aide à la jeunesse

- Dispositif à finalité positive, concrète, solidaire et durable

ARTICLE 6 : CONDITIONS DE FINANCEMENT DES PROJETS

Les conditions de financement seront les suivantes :

- Projet réalisé entre le 01/01/2026 et le 31/12/2026
- Projet se tenant sur le territoire de la ville de Liège
- Un seul projet par structure (ou émanation de celle-ci)
- Pas de double financement
- Les pièces justificatives seront introduites pour le 31/12/26 au plus tard, accompagnées d'une évaluation du projet

ARTICLE 7 : FINANCEMENTS ÉLIGIBLES ET NON ÉLIGIBLES

Financements éligibles :

Axe 1 : Événement

- Frais directement liés à la préparation et à la réalisation d'un événement promouvant le développement et la diffusion de toute forme d'expression culturelle des jeunes

Axe 2 : Programme

- Frais directement liés à la préparation et à la réalisation d'actions liées à un programme améliorant le lien social en général
- Frais directement liés à la préparation, à la réalisation et à la diffusion d'actions liées à un programme d'éducation à la citoyenneté

Axe 3 : Aide à la jeunesse

- Frais directement liés à la préparation et à la réalisation d'outils de sensibilisation ou de formation
- Frais directement liés à l'acquisition de matériel pédagogique (en ce compris les outils)
- Frais directement liés à la formation du personnel à des thématiques originales

Financements non éligibles :

- Frais de personnel
- Indemnités de déplacement

ARTICLE 8 : SOUTIEN FINANCIER

Un montant total de 22.500 € sera alloué aux projets sélectionnés, chaque axe disposant d'un montant de 7.500 €. Le jury sélectionnera 3 projets par axe, donc 9 projets au total.

Le projet lauréat de chaque axe remportera 4.500 € ; le projet classé deuxième bénéficiera de 2.000 € et le troisième projet sera crédité de 1.000 €.

Le montant alloué devra servir à la réalisation du projet sélectionné. A défaut de réalisation du projet ou en cas de résiliation du projet, la subvention devra être restituée à l'ASBL Liège Jeunesse.

ARTICLE 9 : ADHÉSION DU RÈGLEMENT

Tout organisme participant souscrit sans réserve au présent règlement.

Contact :

ASBL Liège Jeunesse

Anne Gougnard

Tél. : 04 258 61 36

liege.jeunesse.asbl@gmail.com